

940.542/VIT

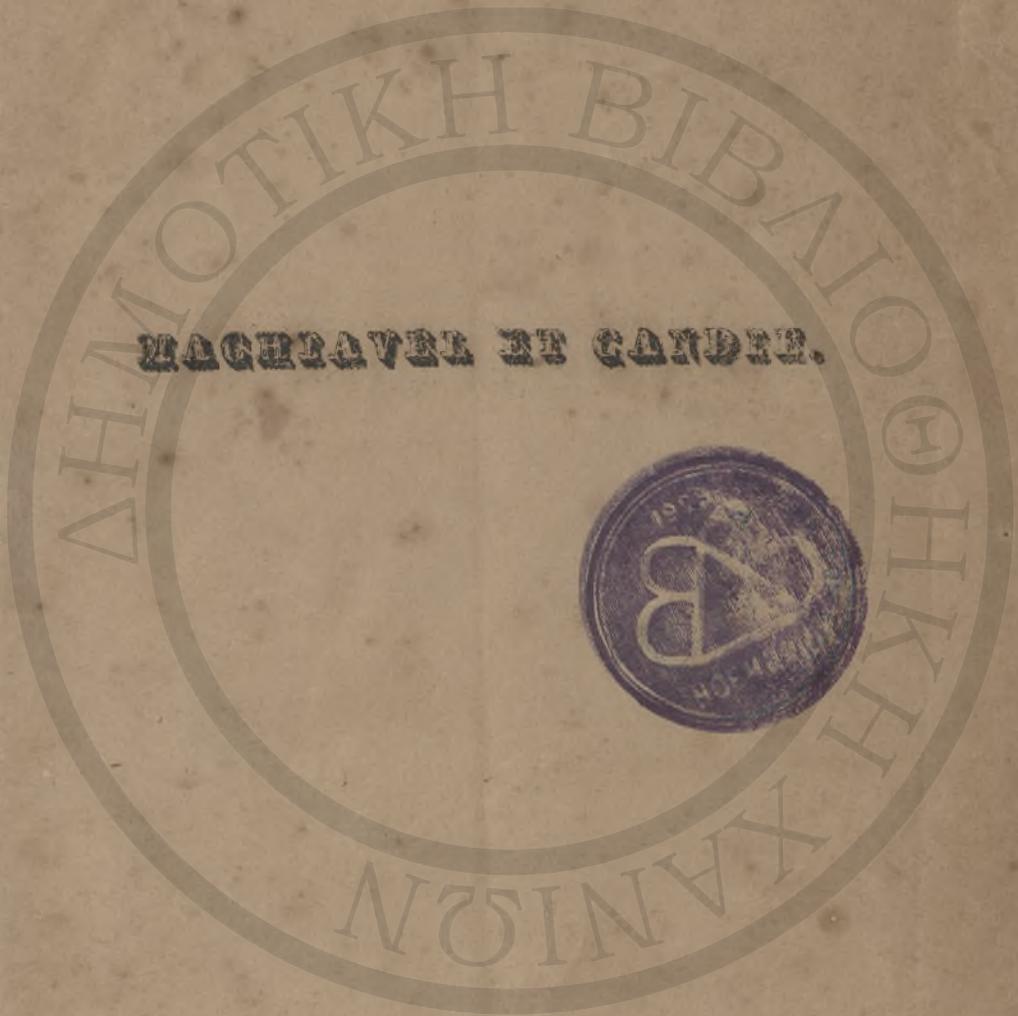
Machiavel et
Gandie

1937

940.542
VIT

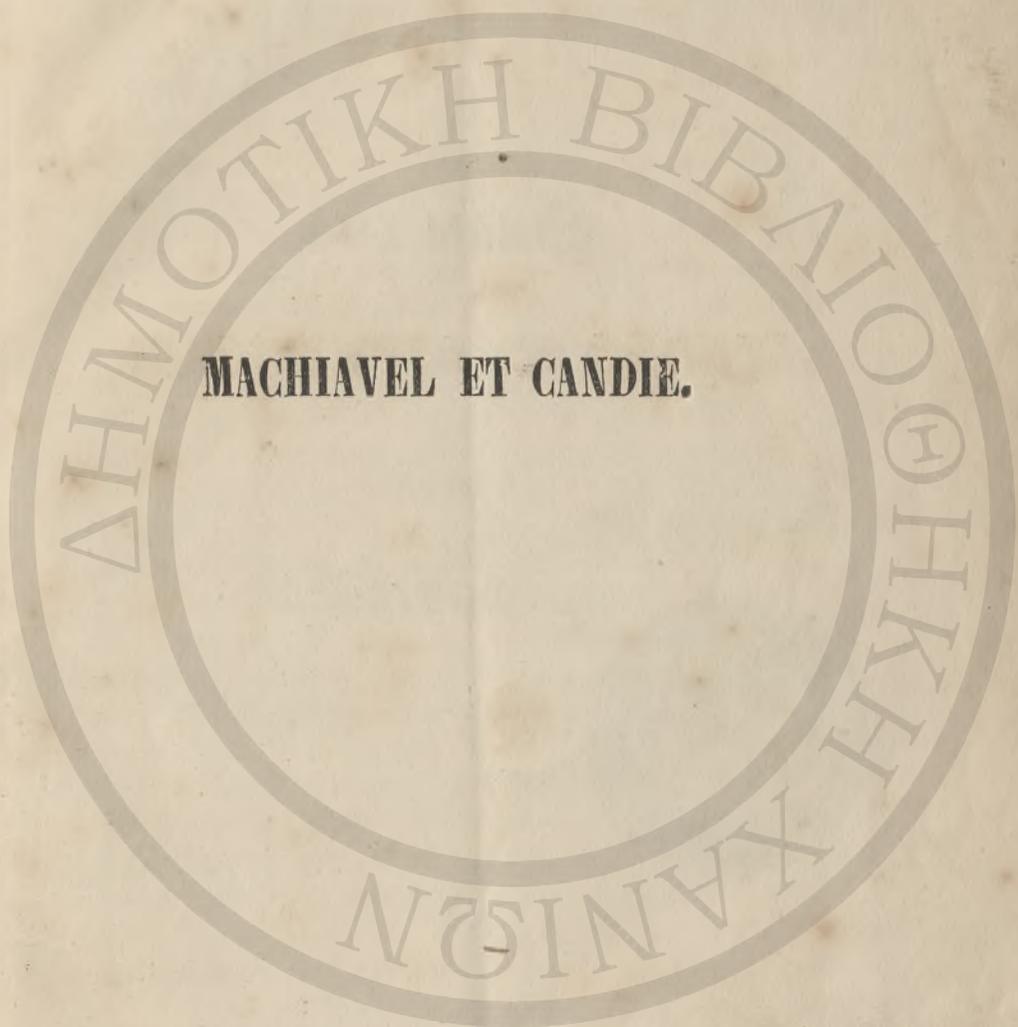
(vitellii v.)

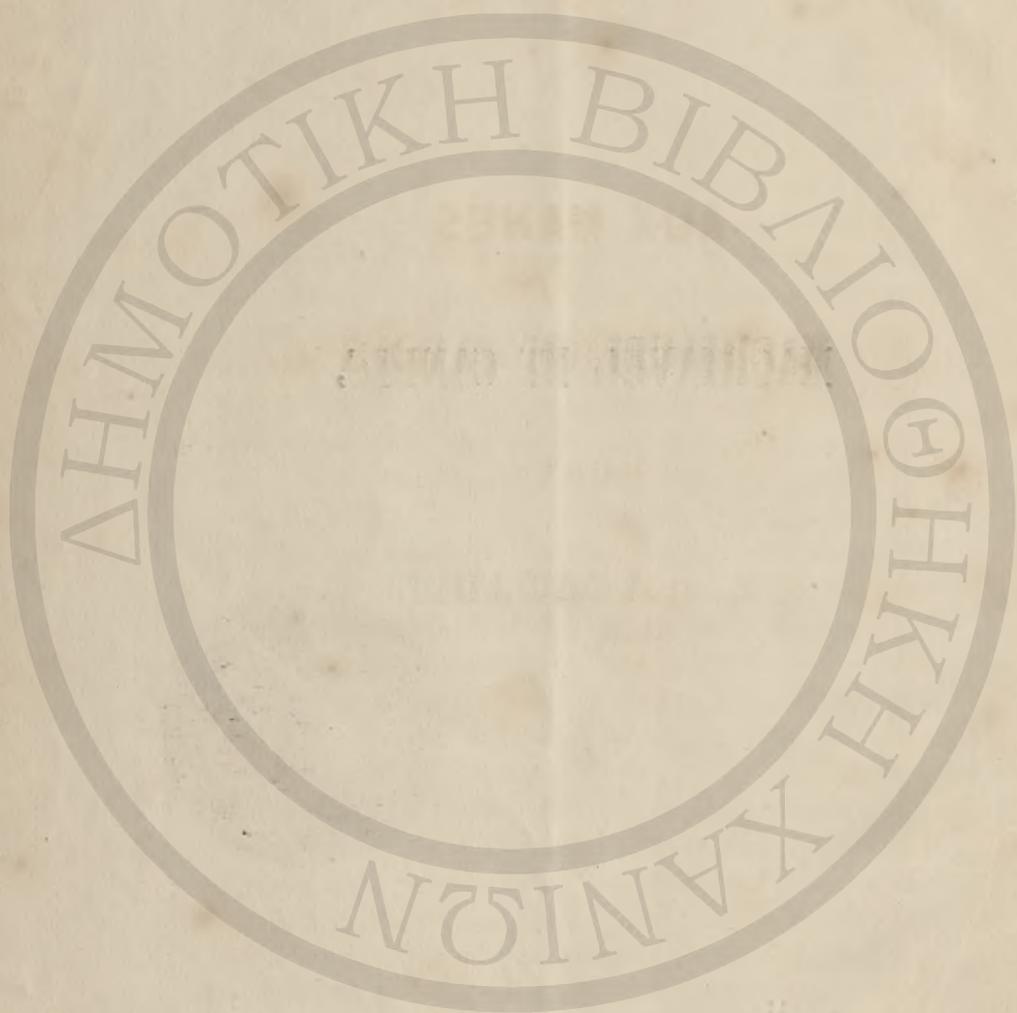
MACHRAVEL ET CANDRE.





MACHIAVEL ET CANDIE.







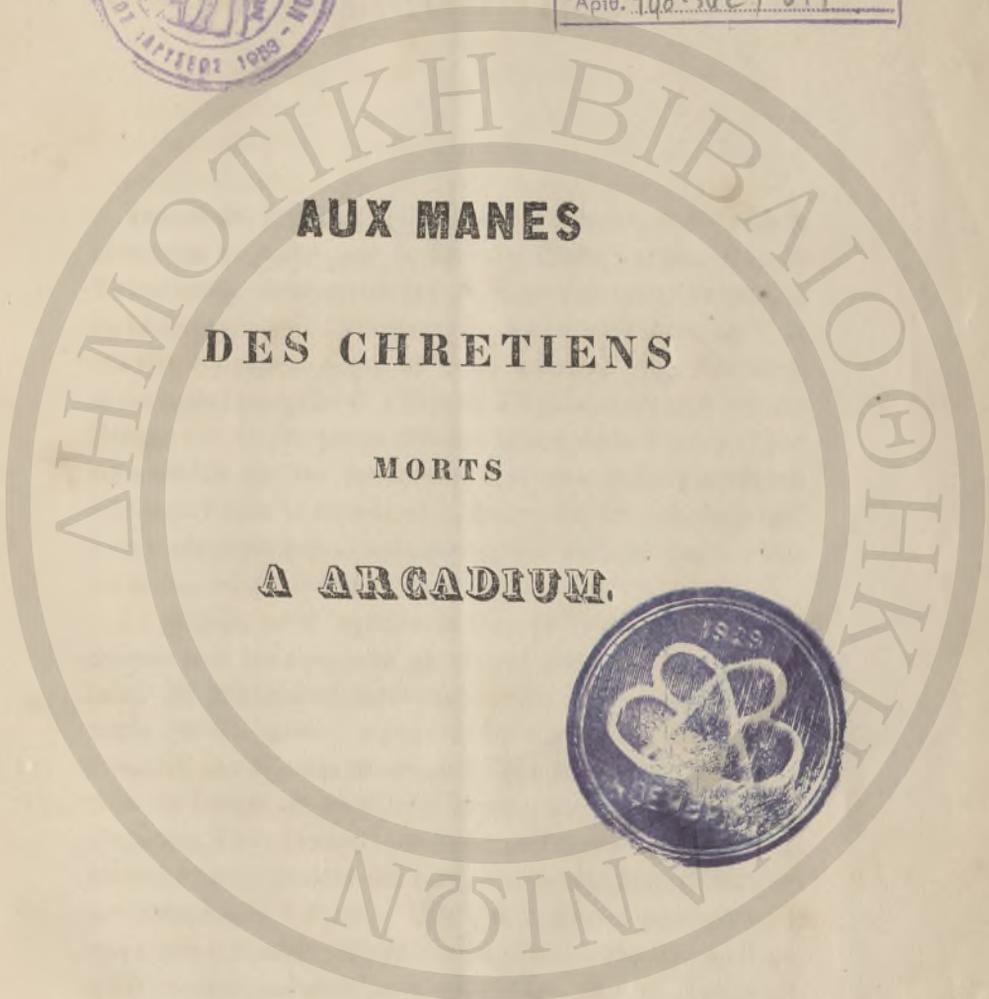
ΔΗΜΟΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ
— ΧΑΝΙΩΝ —
ΑΔΦ. όριθ. 19375
Χρονολ. Είσαγ. 8-3-1963
Επισκότης [Signature]
Αριθ. 940-502 / VII

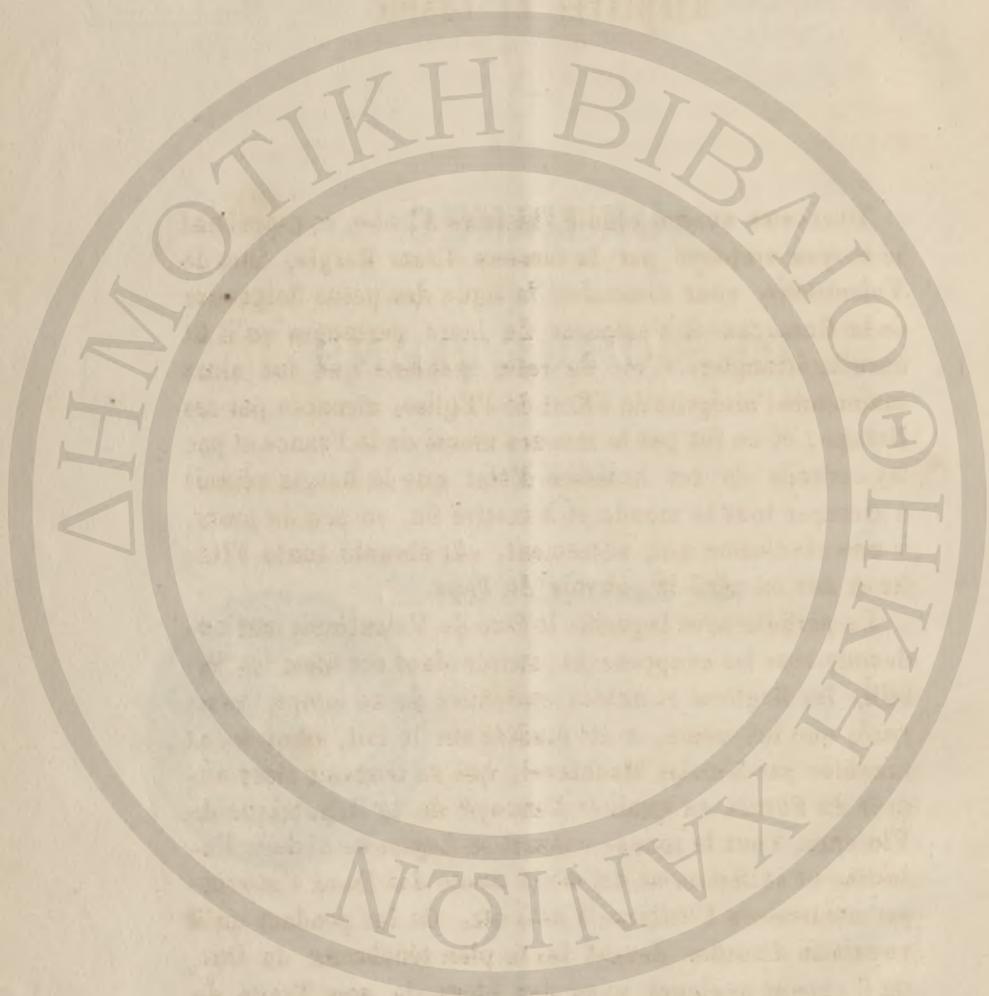
AUX MANES

DES CHRETIENS

MORTS

A ARGADIUM.





MACHIAVEL ET CANDIE.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire d'Italie, se rappellent le moyen employé par le fameux César Borgia, Duc de Valentinois, pour dissoudre la ligue des petits Seigneurs de la Romagne et s'emparer de leurs personnes qu'il fit ensuite étrangler. C'est de cette manière que fut alors maintenue l'intégrité de l'Etat de l'Eglise, menacée par ses Barons ; et ce fut par le secours moral de la France et par les conseils de ses hommes d'état que le Borgia réussit à tromper tout le monde et à mettre fin, en peu de jours, à une révolution qui, autrement, eût ébranlé toute l'Italie et mis en péril le pouvoir du Pape.

La perfidie avec laquelle le Duc de Valentinois sut endormir tous les soupçons et attirer dans ses filets les Vitelli, les Baglioni et autres *condottieri* de ce temps, aussi rusés que lui-même, a été étudiée sur le fait, admirée, et racontée par Nicolas Machiavel, qui se trouvait alors auprès du Borgia en qualité d'envoyé de la République de Florence. Tout le monde connaît sa *Legazione al duca Valentino* et sa *Relazione del modo tenuto dal Duca Valentino per assassinare Vitellozzo Vitelli* etc. Ce fut pendant qu'il voyait se dérouler devant lui le plan ténébreux du Duc, qu'il conçut quelques unes des idées de son *Traité du Prince*, et ce fut, peut-être, lorsqu'il le vit couronné par le succès, qu'il traça ces lignes qui sont restées célèbres:—

« Tu dois comprendre qu'un prince, surtout un prince
» nouveau, ne se peut conduire en tout suivant les précep-
» tes qui valent aux hommes la réputation de bons, étant
» souvent obligé d'agir contre la bonne foi, contre la cha-
» rité, contre l'humanité et contre la religion.... Un prince
» doit prendre soin de ne laisser sortir de sa bouche aucune
» chose qui ne soit pleine des qualités susdites, et de
» paraître, à le voir et à l'entendre, tout douceur, tout
» bonne foi, tout religion. Rien de plus nécessaire que
» l'apparence, car les hommes en général jugent plus par
» les yeux que par les mains ; chacun voit ce que tu pa-
» rais, peu sentent ce que tu es, et ce peu-là n'osent con-
» tredire l'opinion de tous ; dans les actions des hommes et
» surtout des princes on ne regarde que la fin..... Le vul-
» gaire ne s'attache jamais qu'aux apparences, et dans le
» monde il n'y a que du vulgaire..... Certain prince de ce
» temps-ci qu'il ne serait pas bon de nommer, ne prêche
» jamais que la paix et la bonne foi, dont il est l'ennemi
» déclaré. »

Conformément à ces conseils du Secrétaire de Florence, les Princes de l'Europe désirant paraître *remplis de bonne foi, de piété, d'humanité et de religion*, n'ont pas manqué de montrer la plus grande horreur pour les préceptes du Prince, tout en ne cessant jamais de les étudier et de les imiter.

Mais, depuis quelque temps, il est devenu de mode de dire et d'écrire qu'après la révolution de 1789 les bases de la politique ont entièrement changé ; que la politique et la morale ont commencé à marcher ensemble ; que ces ruses auxquelles les souverains du XV^e siècle se laissaient prendre, ne pourraient tromper personne dans notre temps de lumière et de publicité ; que quelque chose qui n'existait pas alors, l'opinion publique, flétrirait, à l'instant, l'homme d'état qui voudrait marcher sur les traces de

Machiavel ; que Mais évitons de tomber dans les lieux communs.

Nous croyons, puisqu'on nous le dit, que les choses en sont arrivées à ce point de perfection en Occident ; que le principe des nationalités et de la souveraineté des peuples y est le point cardinal de la politique. Mais qu'on nous permette de prouver que ces principes n'ont point traversé le golfe Adriatique ; que Machiavel est toujours vrai en Orient ; qu'on nous permette de raconter comment, en l'an de grâce 1866, quelques mois après la réunion de Venise au royaume d'Italie et quelques mois avant l'Exposition universelle, on étouffait à la sourdine, avec le concours de la France, une révolution des chrétiens de Candie par des moyens que Machiavel n'aurait pas désavoués.

L'opinion commune en Occident est que l'île de Crète appartient aux Turcs depuis la fin du XVII^e siècle. On oublie qu'elle n'a été soumise à la domination ottomane qu'en 1830, en vertu des mêmes protocoles qui ont reconnu l'indépendance du royaume hellénique. Jusqu'à cette époque, l'île tout entière, moins quelques forteresses, faisait partie de l'état grec ; ses députés siégeaient dans nos assemblées nationales ; un commissaire général, envoyé par le Président Capodistria, gouvernait le pays. La plus grande partie de la génération actuelle de Candie est née ou a été élevée sous la domination grecque.

Les titres de la Turquie à la possession de la Crète ne sont même pas fondés sur la conquête : ils découlent de la volonté des trois grandes Puissances. Il est dit dans la fameuse Note du 8 Avril 1830 par laquelle les Représentants de la France, de la Grande Bretagne et de la Russie ont notifié à la Porte les *résolutions* qu'elles avaient arrêtées en commun, que *l'alliance impose aux Grecs l'obligation de renoncer à l'île de Samos et à la partie de*

celle de Candie où jusqu'à présent ils se maintiennent.

Et cette renonciation qu'on imposait aux Grecs n'était pas pure et simple; elle imposait en même temps des obligations à la Turquie. — « Les Cours, en vertu des engagements qu'elles ont contractés d'un commun accord, se croient tenues d'assurer aux habitants de Candie une sécurité contre toute réaction quelconque à raison de la part qu'ils auraient prise aux événemens antérieurs, et c'est cette sécurité qu'elles réclament pour eux de la Sublime Porte, en lui demandant de la baser sur des engagements précis qui, rappelant leurs anciens privilèges et leur accordant ceux que l'expérience aurait prouvé leur être nécessaires, offriraient à ces populations une protection efficace contre des actes arbitraires et oppressifs. »

Par quels motifs les hommes d'état qui dirigeaient, à cette époque, les cabinets de l'Europe, refusèrent-ils de reconnaître les droits acquis par une population chrétienne, au prix de son sang, pendant une lutte de neuf années? Pourquoi, malgré les protestations du bon roi Léopold, malgré les prophéties de Lord Palmerston, rejetèrent-ils deux-cent mille âmes chrétiennes dans l'ombre sanglante de l'empire ottoman? Sans doute, par des motifs d'une politique supérieure; pour ne pas trop affaiblir cet empire dont la tradition diplomatique regardait l'existence comme une nécessité; pour atténuer la faute qu'on croyait commettre en taillant, dans la Turquie d'Europe, un royaume hellénique Eh bien! à peine Candie se soumit-elle à son nouveau destin, que la Porte, comme pour se moquer de la diplomatie, comme pour montrer ou qu'elle était assez forte sans Candie ou qu'elle ne l'était pas assez pour gouverner une population turbulente, n'eut rien de plus pressé que d'en faire cadeau à Mehémet-Ali.

Le Vice-Roi d'Egypte s'en saisit avec avidité. Aussi long-temps que Candie se sentit sous sa main de fer, elle

ne bougea point. Mais, lorsque l'ambition du vieux Pacha eut mis en péril l'intégrité de l'empire ottoman, et que l'Europe alarmée l'eut forcé de se renfermer dans les limites de sa Vice-Royauté d'Égypte, Candie dut revenir sous la domination directe de la Porte.

Candie protesta alors par une révolution qui dura quelques mois ; elle protesta encore plus tard, en demandant des privilèges qui lui furent promis pour l'apaiser ; mais, en 1854, lorsque pendant les difficultés de la guerre de Crimée, l'Épire et la Thessalie se soulevèrent, Candie eut la sagesse de ne pas remuer, prêtant foi aux assurances de la France et de l'Angleterre qui, comme on sait, promettaient alors aux chrétiens d'Orient la jouissance des droits politiques les plus étendus, s'ils voulaient bien attendre paisiblement la fin de la guerre contre la Russie. On sait également que ces promesses aboutirent au fameux *Hat-Houmayoun*, qui n'a jamais été exécuté.

Si, après ce court résumé historique, l'on voudra prendre en considération que les Crétois lisaient chaque semaine dans les journaux français comme quoi, d'après les principes du nouveau droit public consacré par l'Empereur Napoléon, *chaque peuple n'appartient qu'à lui-même ; la nationalité s'exprimant par le suffrage universel est un principe supérieur au droit de conquête ; les traités contractés sans consulter la volonté des peuples qui y sont intéressés, n'ont aucune valeur ;* — qu'ils ont vu, dequis quelques années, sous l'influence de ces nouveaux principes, la carte de l'Europe subir des modifications continuelles ; l'Angleterre, s'inclinant devant le nouveau droit napoléonien, renoncer à son protectorat sur les îles Ioniennes et en permettre l'annexion à la Grèce ; la Sublime Porte elle-même accepter des infractions au traité de Paris, pour se conformer aux suffrages de la nation Roumaine ; — on sera forcé d'avouer que la révolution qui a éclaté en Candie,

au mois d'août passé, n'offrait rien d'inattendu et d'extraordinaire; que, pour l'expliquer, il n'est pas besoin de supposer des intrigues et des instigations extérieures; qu'elle est le résultat naturel de l'histoire et de la logique du peuple Candiot. — Si cependant on est un homme imbu des principes de l'ancienne école; si l'on en est encore à déplorer le tort fait au Roi de Naples, au Duc de Modène et aux princes de l'Allemagne; on devra, du moins, convenir que de tous les gouvernemens, celui de l'Empereur Napoléon aurait dû être le dernier à désavouer et à blâmer la révolution de Candie.

Et cependant — qui l'eût jamais prédit? — lorsque cette révolution s'est faite, lorsque les Crétois, après avoir demandé au Sultan par une respectueuse requête, l'accomplissement des promesses de son prédécesseur et l'amélioration de leur sort, et avoir attendu patiemment, pendant trois mois, la réponse de Sa Majesté Ottomane, ont enfin pris les armes, parce que cette réponse a été la visite de 30,000 bayonnettes — ce n'est ni l'Autriche, ni la Russie, ni l'Angleterre, qui ont montré du désappointement et de l'irritation; c'est la France, espoir des nationalités opprimées, la France des *Idées Napoléoniennes*, qui a pris fait et cause pour la Turquie, qui s'est mise immédiatement en campagne pour faire échouer le mouvement; qui a déployé toutes les ressources de sa diplomatie, qui a passé par dessus toutes les considérations d'humanité, de bonne foi, de civilisation, pour étouffer la révolution crétoise; c'est la France qui, piquée au vif par une résistance héroïque à laquelle elle ne s'attendait pas et emportée par l'ardeur de ses nouvelles amours, a repoussé au second plan la Turquie et a fait, de l'affaire turco-crétoise, un duel entre elle et une poignée de chrétiens.

Il faut vraiment que cette révolution ait porté atteinte à quelque intérêt vital de la France, pour que son gouver-

nément se soit trouvé dans la nécessité de se montrer inconséquent. Le temps qui révèle tout nous expliquera peut-être les causes de ce mystère diplomatique qui nous échappent dans ce moment.

Mais, quels que soient les motifs secrets de l'arrêt pris par le gouvernement Français contre nous, nous n'avons à nous occuper ici que des moyens employés pour le mettre à exécution.

On sait que c'est à M. le Marquis de Moustier qu'est échue la tâche d'isoler et d'étouffer le mouvement crétois; que cela a été un des premiers labeurs du nouveau ministre des affaires étrangères.

Il faut convenir que jamais exécution politique n'a été conduite avec plus d'habileté et de rapidité. Machiavel, s'il vivait encore, en aurait fait un sujet d'étude, et aurait écrit à sa manière une *Relazione del modo tenuto dal Marchese di Mustier per assassinare l'insurrezione Candiotta*.

Pour se rendre compte du talent déployé par cet homme d'état, il faut prendre en considération les difficultés contre lesquelles il avait à lutter.

Les Crétois, lorsqu'ils prenaient les armes pour revendiquer leur indépendance, avaient deux grandes chances de succès.

C'était, d'abord, la sympathie des habitants du Royaume hellénique et des négociants grecs répandus sur toute la surface du globe; c'est d'eux que les Crétois allaient recevoir les moyens de soutenir pour quelque temps la lutte, des armes, des munitions, des volontaires, des officiers.

C'était, ensuite, l'opinion publique de l'Europe.

Les temps étaient passés où l'on pouvait rester, pendant des années entières, spectateur impassible de la lutte des Grecs contre les Turcs, des massacres de Chio et de Psara, du siège de Missolonghi. Les choses vont vite de nos jours. Si la Turquie ne parvenait pas promptement, à

étouffer la révolution des Candiotes, et cela sans que les étouffés eussent le temps de jeter des cris trop hauts, l'opinion publique, quoique très-froide au commencement à l'endroit des Grecs, se prendrait de pitié pour les Crétois. On se moquerait, d'abord de leur folie, et de leur outrecuidance ; mais en les voyant tenir bon contre les forces d'un grand empire, on se dirait : après tout, ce sont des braves. De là à la sympathie, de la sympathie à l'intervention, il n'y aurait qu'un pas bientôt franchi, et que les traités bâclés en 1856 et déjà troués en plusieurs endroits, ne pouvaient empêcher.

Malheur à vous, Crétois, qui avez joué sur des chances pareilles votre vie et celle de vos enfans !

Avez-vous prié ce soir, Desdémona ?

D'un coup d'œil M. de Moustier a découvert tout le plan ; et il va le renverser comme un château de cartes.

Appelé, par la confiance de l'Empereur, de Constantinople à Paris, il veut, avant même de prendre possession de son portefeuille, montrer qu'il est digne de succéder aux Thouvenel, aux Drouyn Delhuys, et entrer au cabinet, précédé par le bruit de ses succès.

Il convoque à la hâte les Grecs de Constantinople, négociants, banquiers etc., habitués à aider, de leur bourse, les finances obérées de la Turquie. Il leur fait un discours magnifique où, après avoir parlé de ses sentiments philhelléniques, il plaint ces pauvres Crétois qui, suscités par des intrigues moscovites, se sont soulevés si à contre-temps contre la domination ottomane. Croyez-en à moi, leur dit-il, et à mon expérience politique, l'affaire de Candie est une affaire finie. Mon noble ami, Moustapha-Pacha, va l'arranger ; les Crétois seront bien traités, malgré leur algarade ; mais dites-leur d'être plus sages à l'avenir. Avec le temps, si elle sait attendre, la Grèce a tout à espérer. Pour le moment, rien ; au XX^{ème} siècle, tout.

Les négocians, banquiers etc., auxquels le Marquis de Moustier fait l'honneur de serrer la main, se retirent enchantés de l'accueil qui leur a été fait, des paroles bienveillantes qui leur ont été adressées. Voilà un homme ! se disent-ils en descendant l'escalier de l'Ambassade ; voilà un diplomate franc et loyal ! Ces pauvres Crétois étaient la dupe de la Russie ! Ils l'ont échappée belle ! Et ces têtes fêlées des comités qui nous écrivaient d'ouvrir des souscriptions pour la révolution de Candie ! Pas un sou à ces gueux ! Continuons à prêter à la Turquie. Nous y gagnons 50 0/0, et après tout c'est la race grecque qui le gagne. Voilà la manière la plus sûre de conquérir la Turquie.

Avec quelques mots, le nouveau ministre des affaires étrangères a détruit une des principales ressources des Crétois. Les bourses des riches de Constantinople leur resteront hermétiquement fermées, tandis que la Porte y pourra puiser pour subvenir aux frais de l'expédition de Candie.

Enhardi pour ce premier succès, M. de Moustier, au lieu de se rendre directement à Paris où les grands intérêts de la France l'appellent un moment plutôt, vient nous faire une visite à Athènes. Les Grecs, dont le défaut n'est pas la modestie, n'auraient jamais eu la présomption de croire que la question crétoise pût primer un seul instant aux yeux de la France la question du Mexique, la question du Pape, la question d'Allemagne. Mais il faut une grande manifestation ; il faut que le télégraphe annonce dans les deux mondes que le ministre de affaires étrangères de l'Empereur Napoléon s'est rendu de sa personne à Athènes pour blâmer la révolution candiote, pour défendre au gouvernement grec l'envoi de tout secours aux insurgés. On pourra dire que c'est une démarche au dessous de la dignité de la France, qu'en voulant donner au cabinet grec une leçon de droit international sur la ma-

nière dont il faut observer la neutralité, on se départ soi-même des principes de cette neutralité vis-à-vis d'une poignée de chrétiens qui lutte contre les forces de tout un empire. Mais toute considération semblable a peu de poids vis-à-vis de la nécessité pressante d'écraser de toute manière un mouvement grec en Orient.

Il fut un temps où la France ne croyait pas enfreindre les lois de la neutralité, en permettant à la fleur de son aristocratie de se rendre à Candie et d'y combattre les Turcs. En 1661, le duc de la Feuillade y conduisit à ses frais, pour deux mois, cinq ou six cents officiers français auxquels se joignirent quelques centaines de gentilshommes volontaires. L'année suivante, un corps de six mille hommes des meilleures troupes françaises y fut envoyé par le roi sous la bannière du Pape, Louis XIV ne voulant pas déclarer la guerre à l'empire ottoman ⁽¹⁾. On a calculé que pendant la guerre de Candie, Venise avait recruté en France cinquante mille auxiliaires. — Mais les temps d'alors n'étaient pas arrivés à la perfection des temps modernes; on n'avait pas encore proclamé le principe des nationalités; les volontaires allant à Candie étaient bénis par le Pape; de nos jours, ils sont des *aventuriers*, d'après le *Moniteur Universel*; ce que les officiers français faisaient au temps de Colbert, est défendu aux officiers de la Grèce par le Marquis de Moustier.

Nous avons éprouvé à l'instant même les conséquences fatales de cette démarche hostile. Elle nous a fait plus de mal que toutes les armées et les flottes de la Turquie. La révolution crétoise, en voyant se déclarer contre elle, d'une manière si éclatante, le gouvernement sur les sympathies duquel elle comptait avant tout, s'est sentie tout de suite frappée au cœur.

(1) Henri Martin, Histoire de France, vol. XII, p. 364.

M. de Moustier, qui connaissait toute la portée du coup, qu'il venait de frapper de Constantinople et d'Athènes, a cru sans doute que les insurgés ne s'en releveraient pas, et a dû annoncer, de bonne foi, que l'affaire était finie et qu'il n'y avait pas à s'en occuper. Grand a dû être son étonnement d'apprendre, au bout de quelques semaines, que la révolution continuait toujours et que son ami Moustapha ne pouvait pas en venir à bout.

Quel était donc ce dernier espoir auquel se cramponnait encore l'insurrection? M. de Moustier ne tarda pas à le découvrir. Les Candiotes comptaient encore sur l'opinion publique de la France, sur le haut jugement de l'Empereur mieux renseigné. Pleins de foi dans la sainteté de leur cause, ils étaient convaincus que la France leur rendrait justice, qu'à force de souffrances et d'héroïsme ils parviendraient à émouvoir le cœur de Napoléon ouvert toujours à tout sentiment généreux. Le télégraphe, la presse, tous les moyens rapides de publicité dont notre siècle dispose, répandraient chaque jour en Europe les nouvelles des massacres, des incendies, des profanations de toute sorte commises par les Turcs, des combats d'une poignée d'hommes contre les forces réunies de la Turquie et de l'Egypte. Les rapports par lesquels les agens diplomatiques essaieraient de pallier ou de cacher les désastres d'une lutte à mort, seraient contrôlés par la presse; l'opinion publique, au bout de quelque temps, forcerait la main aux gouvernemens.

Que fallait-il donc faire, pour étouffer le dernier espoir des Crétois?

Il fallait leur fermer les portes de la publicité.

Il semble, de prime abord, que c'était une entreprise au-dessus des forces de tout gouvernement. Les temps où un puissant de la terre pouvait se débarrasser de ses ennemis, sans retentissement, sont passés, dit-on, pour

toujours. — Et cependant la tragédie de la Crète est là pour prouver aux plus incrédules que cela peut se faire, même de nos jours, et que cette opinion publique qui, confiante dans les moyens de publicité et de contrôle de notre siècle, se croit bien renseignée et éclairée, peut devenir la dupe des grands de la terre, tout comme avant l'invention de la presse et du télégraphe.

Ces honnêtes bourgeois des grandes villes de l'Occident, qui, en lisant chaque matin leur journal, forment ce haut tribunal qu'on est convenu d'appeler l'opinion publique, connaissent, sans doute, l'histoire turque, ou tout au moins les Contes des mille et une nuits. Ils savent qu'au temps jadis, en Orient, bien avant le *Hat-Houmayoun*, la vérité ne pouvait pas pénétrer jusqu'à l'oreille du Sultan; qu'en conséquence l'Empereur des Croyants était obligé de sortir de son palais déguisé en homme du peuple, de parcourir les rues de sa capitale pour s'entretenir avec les passants et apprendre d'eux si la justice était bien rendue et si ses fonctionnaires faisaient leur devoir. Vous souriez, ami lecteur de Paris, aux récits de cette méthode orientale; et en songeant aux larges et rapides voies que la civilisation a ouvertes à la vérité pour pénétrer d'un pas égal dans la cabane des pauvres et dans la cour des Rois, vous plaignez les hommes qui ont vécu dans ces temps d'ignorance et de barbarie. Apprenez donc que vous n'avez pas de quoi vous enorgueillir; que ce Sultan, qui ne sait pas ce qui se passe dans son vaste empire, c'est vous-même; que la portion de vérité que vous devez connaître vous est mesurée chaque matin; que ce que vous devez ignorer, vous reste inconnu; qu'on peut massacrer, de nos jours, une population tout entière, sans que vous vous en doutiez.

Effectivement comme, en Orient, la vérité pour franchir la Porte de Félicité et s'approcher du Calife ou du

Sultan, avait besoin de faire la cour aux eunuques blancs et noirs, aux chambellans et autres officiers du palais, de même aussi en France, pour être présentée aux cent mille Sultans de l'opinion publique, elle doit faire d'abord anti-chambre chez les journalistes qui ont le monopole de la publicité. Si cette vérité est désagréable à la politique du gouvernement, on lui fait dire qu'on est très-occupé pour le moment et qu'elle doit revenir plus tard ; ou qu'elle doit apporter avec elle des preuves irréfragables qu'elle est la vérité vraie. Si enfin le journaliste a le courage de lui tendre la main et de lui promettre son appui, malgré le danger de se mettre mal avec l'administration (ce qu'il ne fera jamais pour une question secondaire de politique extérieure), on n'aura pas gagné grande chose ; car, au moment où cette vérité fera son apparition, le public verra paraître, à côté d'elle, une quantité de contre-vérités qui tiendront en suspens son jugement et entre lesquelles il ne saura choisir.

Ceux qui connaissent l'organisation de la presse et de la publicité, nous ont déjà compris ; le commun des lecteurs nous comprendra en rappelant dans son souvenir ce qui est arrivé pour la vérité crétoise.

La Crète est une île de l'Archipel, à quelques heures de distance de Constantinople, d'Athènes et d'Alexandrie. Toutes ces villes sont en communication télégraphique avec Paris ; en sorte qu'il semble impossible qu'on puisse ignorer à Paris ce qui arrive en Candie. Depuis quatre mois, cette malheureuse île est le théâtre d'une lutte à mort à laquelle aucun des épisodes des guerres barbares, l'incendie des villages, les massacres, des femmes et des enfans, les profanations des églises et des cimetières, rien n'a manqué ; cinquante mille âmes y ont déjà péri ; neuf-cents chrétiens assiégés dans le monastère d'*Arcadium* se sont fait sauter, pour que l'Europe apprenne que la révo-

lution de Candie dure encore et que toute conciliation entre la population turque et chrétienne est devenue impossible Et cependant la France continue à croire que l'ordre règne à Candie et que seulement quelques aventuriers étrangers y courent encore les montagnes.

Voilà ce qui est encore possible en ce siècle de civilisation et de lumière. Il a suffi de permettre au fil électrique de transmettre uniquement les nouvelles turques ; il a suffi du *Moniteur* et de la *Patrie*, pour endormir le public et pour donner le temps à Moustapha-Pacha de soumettre, par le fer et par le feu, la plus légitime des révolutions. Lorsque le public se réveillera, ce sera peut-être déjà fini ; ce sera un *fait accompli* ! La théorie des faits accomplis a reçu un nouveau perfectionnement. Dans une nouvelle édition du *Prince* de Machiavel, il faudra ajouter un chapitre ainsi conçu : *comme quoi il suffit quelquefois qu'un fait passe comme accompli pour qu'il le soit réellement.*

Avouons cependant que si ce grand méfait politique a pu être commis devant les yeux du monde civilisé, on exécution a été facilitée par l'indifférence des uns et la lâcheté des autres. ⁴⁾

Athènes le 1|13 Décembre 1866.

V. VITELLI.

NOTE .

4) Pour être complet, nous ajouterons, en note, quelques faits que nous avons dû omettre dans le texte.

On sait qu'un petit steamer de notre société de navigation à vapeur a servi pour transporter de Syra en Crète les munitions, les armes et les aventuriers du *Moniteur*. Ce bateau, monté par des marins intrépides, franchit depuis trois mois, une fois par semaine, le blocus maintenu par la flotte turco-egyptienne, sans qu'on soit jamais parvenu à le surprendre. M. le Comte de Gobineau, pour enlever à l'insurrection Candiote son unique ressource, a demandé au gouvernement Grec la cessation de la subvention annuelle que ladite société touche de la caisse publique, en vertu d'une loi.

On sait que, lors des massacres qui ont eu lieu au commencement de la révolution Crétoise et à la suite desquels huit mille individus, pacifiques habitans des villes de Canée, de Rhéthymne et d'Héraclium, ont dû émigrer en Grèce, le pavillon français a brillé par son absence. Il n'y a pas de doute que si ce pavillon eût paru plutôt, les massacres n'auraient pas eu lieu. Mais le Consul de France n'a voulu appeler aucun bâtiment de guerre, parce que, disait-il, cela aurait encouragé le mouvement! Il lui fallait de la terreur à tout prix!

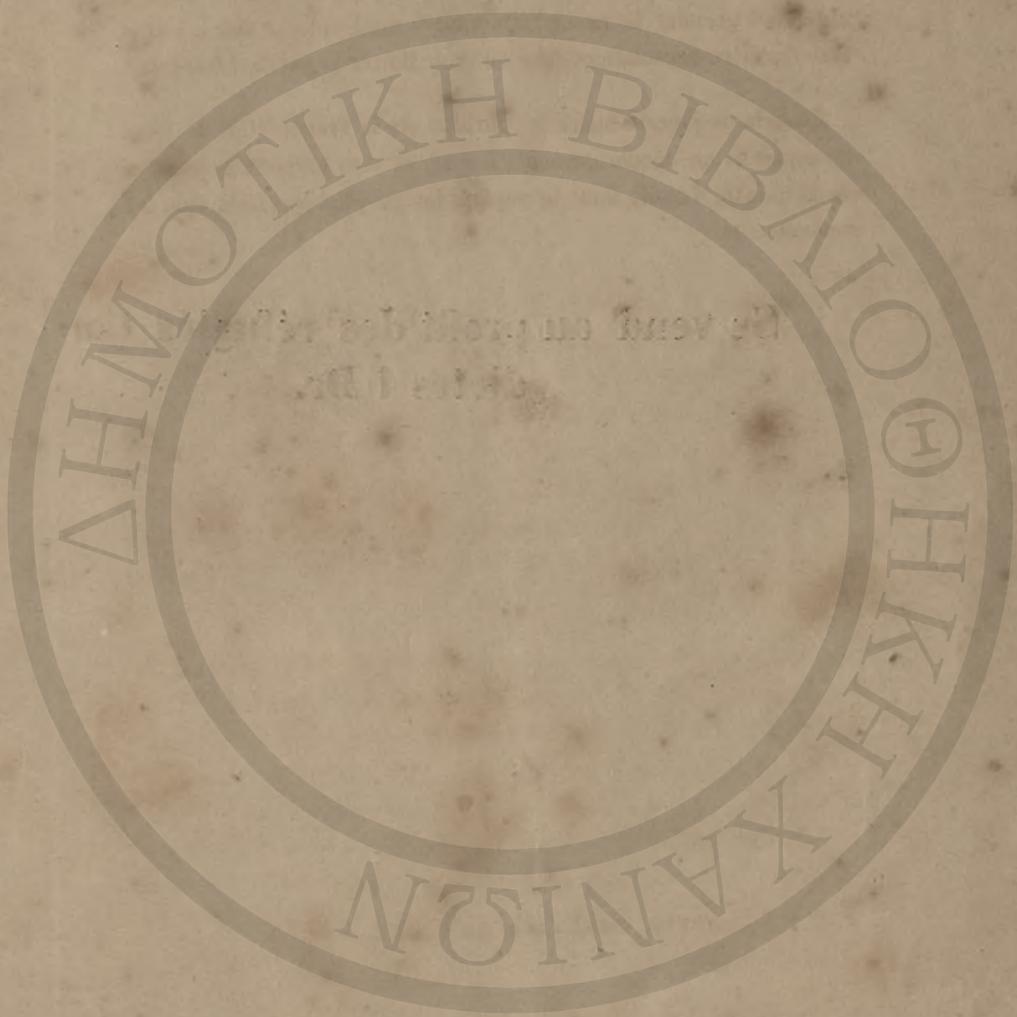
Enfin, en voyant les navires des autres nations accourir pour protéger leur nationaux, on ne pouvait sans trop d'affectation ne

pas envoyer un vaisseau français. Mais quel fut l'étonnement de son commandant, en recevant au bout de quelques semaines, l'ordre de revenir à Toulon, parce que, disait la dépêche, la tranquillité est rétablie en Crète, et cela pendant que du bord il entendait gronder le canon! On voulait ainsi enlever aux insurgés leur dernière consolation, celle de voir flotter le pavillon français.

En cela on jugeait bien : le pavillon de la France était toujours un espoir et un encouragement ; il était et sera toujours le pavillon de la liberté, l'étoile dont le regard des peuples opprimés épie les mouvements.

F I N.





ΔΗΜΟΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ ΧΑΝΙΩΝ

THE NATIONAL LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CRETE

Se vend au profit des¹ réfugiés Can-
diotes 1 Dr.

